

Le journal de la vie locale, culturelle et associative de Crêts en Belledonne

L'écho des Crêts

Février 2022

COUP DE PROJECTEUR
PARCOURS DE 2 HANDBALLEURS DU PAYS

ENVIRONNEMENT
ECLAIRAGE PUBLIC

**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU
CENTRE BOURG**
QUELS SONT LES PROJETS POUR 2022 ?

BASSIN DU FLUMET
EDF PRÉVOIT, EN 2023 DES TRAVAUX POUR DÉSENVASER

#18

EDITO 3

SPORT:.....4-7



ENVIRONNEMENT 8-10



VIE LOCALE 11-19



INFOS MUNICIPALES 20-27



RÉPERTOIRE 28



NAISSANCES

27/08/2021 MONIER Alessio, Jocelyn, Serge
 04/09/2021 GACHET Andréa
 29/09/2021 BRUNET TRABUT Mylann, Jean-Louis, Gérard
 13/11/2021 SEGURA Andréa, Joséphine
 28/11/2021 COLAS BONALDI Margo
 04/12/2021 MARTIN Gabriel, Louis, Arthur
 Erratum :
 08/06/2021 SAO PEDRO Louis, Antoine

DÉCÈS

29/09/2021 CARTIER MILLON Rose, Alphonsine née FLAVENS
 05/10/2021 MOULIN Jean-Claude, Louis
 02/11/2021 FABIEN Elise née GAVET
 02/11/2021 TOUQUET Jean-Pierre, Michel
 26/11/2021 BESSAT Laurent, Pierre
 15/12/2021 ROMANY Jacques, Henri, Georges
 20/12/2021 MENONI Denise née PUNZANO

MARIAGE

25/09/2021 DHORNES Séverine et DAVID Christopher

PARRAINAGE CIVIL

29/12/2021 EL GHANI Inès



N° ISSN : 1289 - 0170 - BULLETIN MUNICIPAL
 Rédactrice en chef : Agnès Darbon
 Directeur de la publication : Youcef Tabet
 Maquette et mise en page : Ré&mi - reetmi.fr
 Impression : Imprimerie Notre Dame 38 Montbonnot
 Photos : DR, unsplash.com, pixabay.com, freepik.fr
 Mail : lechodescrets@gmail.com



© Klein Rémy - 1er prix - Lycéens/Collégiens - Patrimoine

VOUS SOUHAITEZ PROPOSER UN
 ARTICLE DANS L'ÉCHO DES CRÊTS
 UNE SEULE ADRESSE :
LECHODESCRETS@GMAIL.COM

EDITO



©Pidoux Maud - 1er prix du concours photo 2021 - Adulte-Patrimoine

Une nouvelle année qui commence reste souvent l'occasion de dresser un bilan de l'année écoulée et 2021 a initié la démarche d'un nouvel élan et d'un nouvel espoir malgré ces temps difficiles.

Elan de projets, ceux minutieusement élaborés et finement gérés techniquement et financièrement (rue des écoles, aires de jeux...).

Elan de travaux rigoureusement réfléchis, réalisés et suivis (entretiens des sentiers, fleurissement communal, gestion des voiries et des bâtiments, travaux futurs de la Grand Rue, projets pour l'Espace Barioz ...).

Nouvel espoir, celui de voir les contraintes sanitaires cesser de rythmer notre quotidien afin de mieux nous laisser avancer vers le retour à la vie collective de proximité. La présence du policier municipal, sera également une valeur ajoutée allant dans ce sens.

Tout comme 2021, 2022 verra l'animation du village se renforcer par le biais de nombreuses festivités organisées par la commission de la Vie Associative et Culturelle et grâce au soutien des associations, de leurs bénévoles et des citoyens.

Les services municipaux et les élus en charge des travaux et de l'urbanisme sauront également regrouper les forces et les énergies afin de maintenir notre dynamique de travaux et d'aménagement de notre territoire.

Par l'intermédiaire de notre Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), composé d'élus, de citoyens et de partenaires sociaux, nous maintiendrons et renforcerons notre politique de sou-

tien et d'aide aux plus vulnérables et fragiles d'entre-nous.

Ce soutien permanent sera renforcé par la mise en place d'activités et de moments conviviaux pour nos aînés en nous appuyant sur les structures sociales et associatives locales.

La commission dédiée aux espaces ruraux (forêts, agriculture, sentiers...) maintiendra son important travail de réflexions sur les terres communales et elle sera un soutien sans faille à tous les citoyens concernés par ces thématiques.

Les services scolaires, périscolaires et d'animations auront également une forte présence et une écoute attentive aux besoins et aux bien-être de nos enfants par le biais d'une proximité avec les élus vers le corps enseignant et les parents d'élèves.

Il est bien évident que tous ces projets et la gestion des dossiers associés, ne pourront se réaliser qu'avec la contribution active des services municipaux.

Par cet édit, je tiens une nouvelle fois à remercier dans un premier temps tous les agents territoriaux de la commune pour leur sérieux et leur professionnalisme dans ce travail quotidien et de proximité au service de la collectivité.

Dans un second temps, je remercie toute l'équipe municipale pour son implication et sa motivation à servir la commune et l'intérêt de tous.

Nous gardons à l'esprit que ce bien vivre ensemble qui reste l'une de

nos priorités, ne peut réussir qu'avec la contribution de tous et plus particulièrement celle du tissu associatif communal et cantonal.

En ce sens, je remercie également toutes les Présidentes, tous les Présidents et tous les bénévoles de nos belles associations pour leur dévouement au service des citoyens et des familles.

Nous devons plus que jamais maintenir nos efforts et les accentuer au profit de cet agréable travail de maintien du lien collectif qui reste le fil conducteur de nos actions.

Ces actions sont et resteront directement orientées vers nos aînés, enfants, associations, partenaires et acteurs économiques locaux de ce beau territoire dans lequel il fait bon vivre bref, vers vous toutes et tous.

Avec tout mon dévouement et avec toute ma contribution à ce beau projet de vie communale



Youcef Tabet
Maire



COUP DE PROJECTEUR

PARCOURS DE 2 HANDBALLEURS DU PAYS

DE SAINT PIERRE D'ALLEVARD À L'ÉLITE DU HAND !



Antoine LEGER et Théo GEHIN ont joué ensemble durant 3 ans au Club du Pays d'Allevard où ils ont notamment été vainqueurs de la Coupe d'Isère avec l'équipe -14 ans garçons en 2011 et ont également été champions académiques avec l'équipe du Collège d'Allevard.

Le premier, Antoine, a découvert le handball à l'école élémentaire grâce à Elisabeth et Francis BOURCIER. Il s'est essayé au football, mais les valeurs et la dynamique du jeu ont fait que l'amour de la balle péguieuse fût plus fort !

Quant au second, Théo, il a débuté le handball en 2004 à l'âge de 5 ans à Courcelles-Chaussy (Moselle). C'est lors de



Sélection 98 La motte Servolex 2011

l'installation de sa famille à Saint Pierre d'Allevard en 2006 qu'il a rejoint le Club du Pays d'Allevard où il s'est spécialisé en tant que gardien.

Antoine et Théo ont ensuite continué leur progression en intégrant ensemble en 3ème la section sportive du Collège Notre Dame de la Villette (La Ravoire).

Ils ont ensuite intégré l'année suivante, en classe de seconde, le pôle espoir régional au lycée Louis Armand de Chambéry. Ils ont commencé à ce moment-là à participer à des compétitions nationales. Sur leur promotion, Antoine et Théo sont les seuls à avoir réussi à percer dans le monde professionnel français.

Après avoir de nouveau joué ensemble à Chambéry, leur chemin s'est séparé.



SPORT



ANTOINE

Antoine a été recruté par le centre de formation de Chambéry où il passe 3 ans ce qui lui a permis de jouer avec l'équipe professionnelle et de gagner la Coupe de France devant 15 000 personnes à Paris Bercy en 2019.

Limoges lui ayant fait une proposition intéressante, il quitte sa région... Pendant ses 2 années de contrat professionnel, il a vécu la montée en Division 1 et affronté les meilleurs joueurs mondiaux.

Antoine a rejoint Cherbourg pour 2 ans avec encore cette volonté d'aider l'équipe à accéder au plus haut niveau.

Passionné de nutrition et de préparation physique, il compte s'orienter vers cette voie. Mais plus tard... Car il espère que sa carrière de joueur professionnel sera longue et passionnante.



THÉO

Après avoir obtenu son BAC (mention très bien) Théo a rejoint le centre de formation de Toulouse où il mène de front des études d'ingénieur en spécialité génie civil et génie urbain à l'école d'ingénieur INSA de Toulouse et la pratique du handball.

Durant ses années passées au Club de Toulouse (5 ans), il a pu jouer au plus haut niveau avec une vingtaine de matchs effectués en première division française (LNH). Il a pu notamment disputer un match contre le

Equipe Chambéry catégorie -16 Rhone Alpes en 2014



grand gardien Thierry OMEYER (l'idole de sa jeunesse) et s'est illustré en septembre 2019 lors d'un match contre le PSG avec notamment 4 arrêts réalisés sur Nicolas KARABATIC.

En 2021, Théo a signé son premier contrat professionnel au Club de Billère (Pau) en 2e division.

Passionné de cuisine, de balade, et de bénévolat (entre autres), son objectif est de s'installer dans l'équipe de Billère, de gagner en temps de jeu, et de s'intégrer durablement dans le collectif !

Selon lui, il est important de toujours se demander pourquoi on fait les choses, si cela nous convient. Le sport et le hand en particulier sont des moyens formidables pour s'épanouir, et certains choix demandent parfois de la volonté, mais nous rendent satisfaits avec le recul. Il est primordial de toujours chercher à prendre du plaisir, à lever les yeux, et à développer d'autres centres d'intérêts.



Aujourd'hui, Antoine et Théo sont tous les deux professionnels et ont l'occasion de se rencontrer comme adversaire lors du championnat de France et lors de la coupe de France.



LA STAR DUST ENDURANCE TEAM

UNE JEUNE ÉQUIPE DE SIMRACING SUR LA COMMUNE !

Qu'est-ce que le SimRacing ?

Le SimRacing est une branche de l'e-sport regroupant les différentes pratiques des sports automobiles que nous connaissons comme par exemple les 24h du Mans, les championnats WEC, F1 et FFSA. Durant ces courses et championnats, les pilotes (ou simracers) s'affrontent sur diverses catégories de voitures (Prototypes, Grand Tourisme, Formule 1, etc.) dans le but de décrocher la victoire. Les pilotes sont soumis au même règlement qu'en réel avec quelques petites adaptations en fonction des supports.



Équipement typique d'un simracer

Cette pratique de l'e-sport est encore récente, même si elle a vu le jour en 2010/2011 avec les écuries de course automobile utilisant des simulateurs pour leurs pilotes. Ce n'est que tout récemment que le SimRacing s'est démocratisé et connaît un essor important depuis 2018/2019 amenant ainsi l'apparition de championnats plus professionnels sur la scène e-sport.

Aujourd'hui, quatre grands supports se partagent la vedette, sur PC iRacing et rFactor 2 sont les deux simulateurs les plus utilisés tandis que nous retrouvons sur console Gran Turismo avec deux championnats officiels de la FIA. Assetto Corsa Competizione est, quant à lui, un simulateur présent sur les deux plateformes.

L'histoire de la SDET.

Le Team a été créé le 10 avril 2020 à la suite de l'organisation d'une course d'endurance de 24h sur le circuit des 24h du Mans sur Gran Turismo Sport, c'est une discussion entre un fils et son père au sujet de cette même course qui a déclenché l'aventure de la Star Dust Endurance Team.

Le but était de proposer une structure où les pilotes, désireux d'évoluer dans le SimRacing sur Gran Turismo, pouvaient se rassembler, parfaire leur pilotage, prendre part à des championnats sous une même bannière, mais surtout où ces pilotes pouvaient partager cette passion du SimRacing. La création du team nous a amené à rechercher des partenaires financiers pour nous soutenir dans la création d'un maillot et la participation à des courses et championnats en physique.

Après un an passé sur ce simulateur où nous avons petit à petit construit notre projet avec le recrutement de nouveaux pilotes et la participation à différents championnats, il était temps de se diversifier, le team manager a alors annoncé l'ouverture d'un nouveau pôle dans le team : le pôle Assetto Corsa Competizione sur PlayStation en cours de développement à l'heure actuelle.

Nos objectifs et l'avenir de la SDET en 2022.

Le but premier du team est de mettre en avant nos partenaires par le biais de nos participations aux différentes courses et championnats disponibles. À terme, nous avons l'ambition de nous engager sur la durée dans les courses et championnats d'endurance physique telles que le French Tour 2021, ceci passera par le développement du pôle Gran Turismo avec la recherche et la découverte de nouveaux talents dans la communauté de SimRacing. Le renforcement du pôle Gran Turismo amènera aussi la recherche de pilotes spécialisés dans le réglage des voitures dans l'optique de nous préparer pour les durances à venir.

L'année 2021 signait le lancement de nos débuts sur le simulateur Assetto Corsa Competizione sur PlayStation 4 et 5, le but est de se diversifier pour atteindre d'autres simracers évoluant sur ce simulateur et de représenter le team et nos partenaires sur d'autres supports. En conséquence, 2022 sera l'année de développement de notre pôle Assetto Corsa Competizione.

Nous travaillons également sur l'organisation d'un championnat sur Gran Turismo et la mise en place d'événements autour de ce simulateur en France et sur la commune.

Le programme 2021.



À l'intérieur du Box SDET lors du French Tour



Équipage SDET engagé au FT2021



Voiture de l'équipage SDET pour le French Tour



MERCI ! *Josette et Maurice*

Maurice GAVET s'est retiré du Conseil d'Administration du Ski Club du Barioz et de son poste de Vice-Président après 48 années d'engagement avec Josette. Mais ils ne quittent pas le Club pour autant et sont très impliqués pour cette saison !

C'est en 1973 au moment de la séparation des activités avec le Foyer de Fond que Maurice n'hésite pas à se lancer dans cette nouvelle épopée du Ski Club du Barioz aux côtés de Marcel PRAMOTTON qui reprend la présidence du Club malgré lui. Il fallait y croire et des « piliers » étaient nécessaires pour relancer le club.

Tout naturellement notre jeune Maurice fougueux mais toujours mesuré accepte le poste de Vice-Président qu'il ne quittera plus pendant presque 5 décennies.

La saison 1973 se passe au Carignon dans le champ prêté généreusement par Pierre FLAVEN et Etienne LEVET. Le premier fil neige acheté 9 000 F est installé et la Mairie prête l'ancienne école du Carignon pour le goûter des enfants. Ah le goûter... le chocolat chaud pour la quarantaine d'enfants était préparé par les mamans, dont Josette, qui allait chercher un bidon de lait à la ferme FLAVEN !

L'aventure prend une tournure décisive avec le démarrage du Grand Plan en 1974 où il n'y avait que quelques détails à régler mais finalement tout était à faire !!! C'est l'investissement de 68 bénévoles, dont Maurice, avec 2 150 heures de travail qui a permis d'être prêt pour accueillir les 122 enfants inscrits au stage de Noël 1974... qui n'a pas pu se réaliser pour la 1ère fois à cause du manque de neige... on ne parlait pas encore de réchauffement climatique ...

La Vice-Présidence de Maurice n'aura jamais été un engagement de façade, nous l'avons vu, vous l'avez certainement vu dans toutes les tenues ou presque, à toutes les saisons, par tous les temps, au Grand Plan, à Mon Exil ou chez lui pour œuvrer au déploiement et au fonctionnement du Grand Plan.

Le M de Maurice rime aussi avec « multi-tâches », « multi-casquettes », « multi-compétences » :

- Menuisier : il a réalisé entre autres des tables et des bancs du Grand Plan,
- Maçon : construction du local à ski, local chrono, local des téléskis...
- Moniteur : il a encadré des générations de 3èmes étoiles !
- Monteur de skis : tant d'années à s'occuper de monter et réparer des centaines de paires de skis,



- Magicien : que d'heures à passer la lasure sur le chalet...
- Machiniste : chef du car de Sailles pour entourer les enfants mais aussi pour aider à chainer et déchainer les cars sur les routes enneigées du Grand Plan !



Maurice rime aussi avec complice : Josette qui l'accompagne depuis le début.

Josette aussi est « multi-facettes » ! Depuis toujours elle a su aider puis prendre en main tout ce qui tourne autour de la nourriture : préparer et service le goûter des enfants et de l'encadrement, les 3e mi-temps des courses ! ah que de casse-croûtes sympas faits au Grand Plan... les repas de fin de saison, le stand de la foire à la Pivoine, du téléthon...les restaurations rapides des soirées Descente aux Flambeaux... les historiques kermesses du club dans le parc de Mon Exil et au bord du lac...les crêpes, les gaufres et les hot-dogs des dimanches de permanence...



Mais il faut savoir aussi que Josette a encadré... une maman poule pour les petits, certes ce n'était pas sa tasse de thé et une jambe cassée en tombant sur la glace devant la Bergerie a définitivement mis un terme à cette jeune carrière !

Par contre très impliquée dans la Gymnastique Volontaire de St Pierre, c'est tout naturellement que pendant plusieurs années elle a assuré la préparation physique de l'équipe de compétition ! Trop cool les samedis après-midi en musique dans l'ancienne école maternelle, les jeunes en redemandaient... ou pas toujours car parfois elle arrivait à les sécher !

Pour tout cela, tout ce qui n'est pas dit, tous les enfants du village qu'ils ont entourés, aidés, chouchoutés...tout ce que nous avons dans le cœur nous leur redisons un immense MERCI ! Merci Maurice, merci Josette !

Aujourd'hui vous pouvez être très fiers car dans votre sillage vos enfants et petits enfants sont impliqués dans la vie du club et c'est votre 4e génération qui apprend à faire du ski au Grand Plan depuis quelques saisons avec l'arrivée de Lony puis Ethan et Silvio cette année !



ECLAIRAGE PUBLIC

En 2013, la revue « *Technicité* » écrivait :

« Deux dates : 1258, Saint-Louis émet l'ordonnance que « chaque propriétaire ait à éclairer sa façade à l'aide d'un pot-à-feu sous peine, pour tout contrevenant, d'amende et de peine de prison ».

L'arrêté du 25 janvier 2013 énonce que « les illuminations des façades des bâtiments ne peuvent être allumées avant le coucher du soleil et (doivent être) éteintes au plus tard à 1 heure ».

EN PRESQUE HUIT SIÈCLES, ET AU TRAVERS DES GÉNÉRATIONS DE TECHNOLOGIES D'ÉCLAIRAGE, ON EST PASSÉ DE L'OBLIGATION D'ALLUMER À CELLE D'ÉTEINDRE. »

Depuis d'autres décrets et arrêtés sont venus renforcer les obligations réglementaires.

Le développement de l'électricité dans la région a conduit à un fort développement de l'éclairage public sur les communes de Saint-Pierre d'Allevard et de Morêtél-de-Mailles, avec parfois des excès comme, par exemple, 4 lampes dans un hameau comptant 3 habitations. La collectivité se devait d'agir.

En mars 2011, sous l'impulsion du Maire, Jean LOMBARD, la commune de Saint-Pierre d'Allevard a délibéré pour instituer la coupure de l'éclairage au cœur de la nuit. A cette époque, c'était courageux car dans la région aucune autre commune n'avait franchi le pas. Cette extinction permettait de lutter contre la pollution lumineuse, améliorer la biodiversité de la faune nocturne mais aussi, anticiper les fortes hausses du coût de l'énergie.

La première coupure de minuit à 3h00 à compter de la mi-avril a permis de constater dès 2011, une première baisse de consommation de 33 %.

En parallèle de la coupure nocturne, un programme de dé-densification, suppression d'un luminaire sur deux, suppression des lampadaires en domaine privé a été également entrepris.

Ensuite chaque année, les efforts ont été poursuivis en :

- Remplaçant des luminaires obsolètes par des appareils performants, économiques et moins polluants.

- continuant la suppression des luminaires superflus.

- Modifiant et allongeant la durée de la coupure.

- Réalisant des animations telles que « La nuit des étoiles » ou « le Jour de la nuit » avec extinction totale et sans allumage.

En 2016, la fusion avec la commune de Morêtél-de-Mailles a permis de poursuivre les efforts car cette démarche avait été mise en place en 2014 par la nouvelle municipalité conduite par Michel CROUTEIX.

Toutes les actions menées ont permis à Saint-Pierre d'Allevard de passer d'une consommation de 431 346 kWh en 2010 à seulement 64 640 en 2019. Pour Morêtél-de-Mailles les chiffres connus sont ceux de 2013 de 46 918 kWh qui a chuté à 14 475 kWh en 2019.

Pour Saint-Pierre d'Allevard, la diminution de la consommation est de 85 % en 9 années et pour Morêtél-de-Mailles de 72 % en 5 ans.

En 2020, la commune a perdu toutes les données récentes suite à une attaque informatique et le fournisseur d'énergie a modifié les périodes de relèves, nous ne disposons donc pas de chiffres fiables pour 2020 et les factures 2021 ne sont pas parvenues au moment de l'écriture de cet article.

Le coût de l'énergie a fortement augmenté ces dernières années et les économies ne sont pas aussi importantes. En faisant une simple règle de trois, comme nous l'avons appris à l'école primaire, si la commune de Crêts en Belledonne et les communes historiques n'avaient pas mis en place cette diminution de consommation, il aurait fallu de 2011 à 2019 dépenser près de





600 000 € supplémentaires pour payer l'énergie dédiée à l'éclairage public. En matière d'éclairage public les investissements sont synonymes d'économies sauf quand il s'agit d'illuminer le désert.

Saint Pierre d'Allevard a essuyé les plâtres et subi parfois la critique mais les communes voisines du Grésivaudan lui ont emboîté le pas.

Jean-Marc GIVAUDAN a effectué plusieurs conférences et participé à des réunions publiques et d'informations dans plusieurs communes et instances jusqu'à la Metro. Cela n'a pas été vain puisque certaines ont entrepris la démarche et ont été également labellisées Villes et villages étoilés.

La réduction, voire la suppression de l'éclairage public a des effets positifs sur l'environnement. Quand les écologistes, acteurs de la transition énergétique et défenseurs de la biodiversité ne sont pas assez puissants pour enclencher la démarche, les gestionnaires financiers prennent le relais. Toutes ces économies de fonctionnement permettent de générer des marges de manœuvres supplémentaires pour réaliser les investissements souhaités par la population.

Le dossier n'est pas clos, il faut poursuivre les efforts individuels et collectifs sur plusieurs axes parmi lesquels :

- Terminer le remplacement des luminaires anciens, énergivores et polluants. Certains ont plus de 35 ans et sont amortis.
- Choisir des sources lumineuses à haut rendement (diodes ou sodium haute pression).
- Privilégier la température de couleur la plus basse possible 2700 Kelvin (comme dans la Grand Rue actuellement) ou 2400 K qui est le maximum autorisé dans les parcs naturels ou 2050 K (les lampes SHP produisant une couleur jaune que vous connaissez tous). Des diodes ambrées peuvent également procurer cette couleur. Il faut préciser que les couleurs chaudes sont beaucoup moins nocives pour la faune nocturne.
- Inciter les privés (bailleurs sociaux, entreprises, lotissements...) à prendre en compte les obligations réglementaires et en même temps réaliser des économies sur les charges.
- Être vigilants sur l'avancée des connaissances scientifiques en matière d'impact sur la santé de la lumière des diodes.
- Ne pas éclairer le ciel ni le milieu naturel car il s'agit plus d'une mise en malheur que d'une mise en valeur.
- Enfin éclairer juste ce qu'il faut et proscrire tout le reste.



La commune de Saint Pierre d'Allevard puis de Crêts en Belledonne s'est inscrite 3 fois au concours Villes et Villages étoilés. Pour la première participation en 2013, elle a obtenu la 1ère étoile. A la deuxième participation en 2015, elle s'est vue décernée la 2ème étoile. Une pause a été marquée lors de la fusion et la commune de Crêts en Belledonne s'est inscrite au concours 2019-2020.

Cette fois, elle a remporté la 3ème étoile ; Jean LOMBARD, Jean-Louis MARET et Youcef TABET ont reçu chacun le diplôme remis par le correspondant bénévole de l'ANPCEN.

Cette année en Isère aucune commune n'a obtenu la 4ème ou la 5ème étoile, six communes ont décroché la 3ème étoile,

trois la 2ème et une à la 1ère. En France 364 communes ont été labellisées en 2020 ce qui porte le total à 722 sur 36 000 communes. Au concours 2017, 8 communes iséroises ont été distinguées dont Miribel-Lanchâtre classée 4 étoiles.



En parallèle, les aménagements à venir de la Grand Rue vont permettre de réfléchir à la mise en place d'un éclairage intelligent, qui autorise par exemple, au passage d'une personne, d'allumer très faiblement et temporairement dans un secteur qui serait très sombre afin de sécuriser le passage

Il y a encore une marge de progression, alors, en route pour la 4ème étoile ? Chiche ! Et après, devenir la première commune du département à obtenir la 5ème ?

CES EFFORTS PERMETTENT DE POUVOIR CONTEMPLER LE CIEL ÉTOILÉ AU PIED DE DE SA PORTE SANS AVOIR BESOIN DE PARCOURIR DES KILOMÈTRES ET ALLER DANS DES TERRITOIRES LOINTAINS POUR PROFITER GRATUITEMENT DE CE SPECTACLE MAJESTUEUX.





APICITÉ

Le 15 novembre dernier la ville de Crêts en Belledonne s'est vue décerner la labellisation APICité® 1 abeille, premier degré de récompense correspondant à une «démarche reconnue».

Le label Apicité récompense les collectivités qui se mobilisent pour la protection de l'environnement et la cause de l'abeille. L'Union nationale de l'apiculture française a lancé en 2016 ce label national. À but non lucratif, il vise à mettre en avant l'implication des collectivités dans la préservation des abeilles et des pollinisateurs sauvages. Au-delà de la récompense officielle, le label incite à la poursuite d'une stratégie municipale cohérente en faveur des abeilles, des

pollinisateurs sauvages et de l'environnement ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

Crêts en Belledonne, comme d'autres bien heureusement, s'inscrit dans cette dynamique, en éradiquant par exemple l'usage de produits phytosanitaires dans les jardins publics, en ayant une gestion saine des espaces verts, ou en plantant des essences mellifères et économes en eau.

Le label est accordé pour deux ans et valorise donc la politique locale en matière de protection des pollinisateurs. C'est un bel encouragement !



DES CHEMINS ET SENTIERS À REMETTRE EN ÉTAT APRÈS LES CHUTES DE NEIGE DE DÉCEMBRE 2021

Suite aux chutes de neige conséquentes du mois de décembre 2021 (du 4 au 10 décembre), nos forêts communales et privées ont souffert. De nombreuses voies communales ont dû être dégagées en urgence par les services communaux, notamment la route de la Chapelle-St-Christophe.

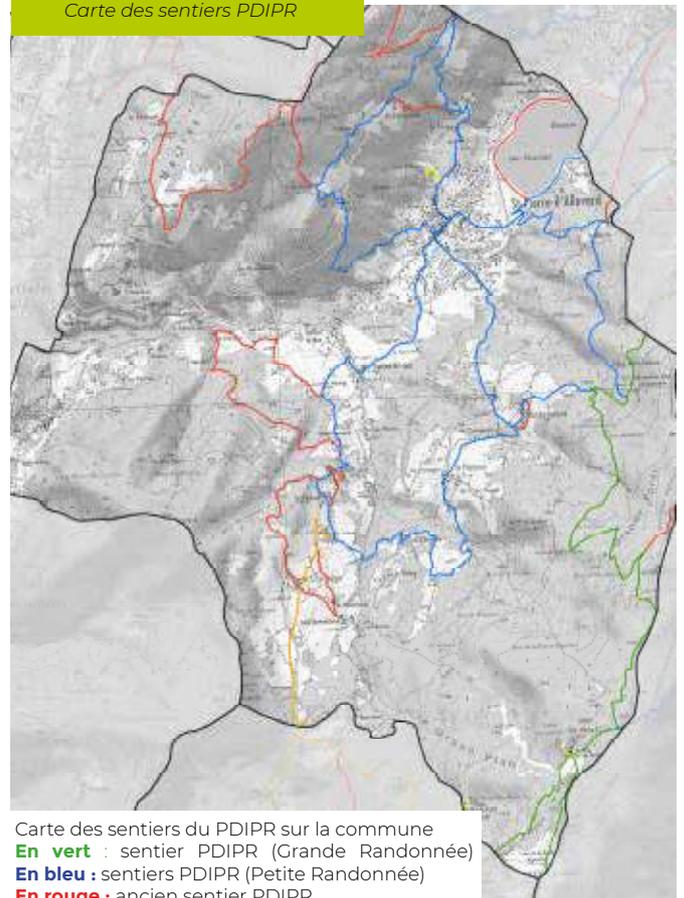
Les sentiers, chemins et pistes forestières ne sont pas épargnés n'ont plus par les branches à terre et chablis (arbres déracinés et tombés au sol). Les usages habituels de ces chemins sont directement impactés : accès aux parcelles, randonnée, chasse, VTT, trail, moto, etc.

En bordure des chemins communaux, il est rappelé que l'enlèvement des chablis est de la responsabilité des propriétaires des parcelles riveraines. Nous remercions les riverains qui se

sont déjà engagés dans ces opérations, ce qui permettra d'alléger, au printemps prochain, les interventions des équipes municipales et de l'association de réinsertion ARECE.

Pour les sentiers de petite et grande randonnée du PDIPR, la communauté de communes a pour mission d'en assurer le bon état. Une campagne d'entretien sera menée dans les prochains mois pour remettre à niveau le réseau. Comme suite à l'article de l'Echo des Crêts n°17 qui décrivait l'entretien des chemins, voici la carte complète des sentiers PDIPR sur le territoire communal.

Carte des sentiers PDIPR



Carte des sentiers du PDIPR sur la commune
En vert : sentier PDIPR (Grande Randonnée)
En bleu : sentiers PDIPR (Petite Randonnée)
En rouge : ancien sentier PDIPR



LE COLIS DES ANCIENS

Comme chaque année, les élus et des membres du CCAS sont allés à la rencontre des anciens de la commune pour leur apporter le traditionnel colis de fin d'année, préparé par l'équipe du CCAS et des bénévoles du secours catholique.

Celui-ci était composé de produits exclusivement locaux (confiture, miel, fromage, vin, herbes aromatiques, chocolats, petits gâteaux, rillettes de canard et savon) et accompagné d'une carte de vœux réalisée par les élèves de l'école élémentaire.

Ce sont ainsi près de 200 colis qui ont été livrés.



Téléthon

Le vendredi 3 décembre a eu lieu le téléthon à la salle des fêtes de Saint Pierre d'Allevard.

De nombreuses animations ont ponctué la soirée : initiation à la zumba, démonstration de danse par « Manon dans son monde », « Rythme et Danse Country » et « Hop and Dance », démonstration d'aérobic, concert de l'harmonie et de la chorale du pays d'Allevard, animation de tirs par le Basket Pays d'Allevard.

Une tombola était également proposée avec de nombreux lots à la clé et, bien entendu, une petite restauration était possible sur place avec une délicieuse soupe et des diots concoctés par Josette, et des douceurs (crêpes, gâteaux...) préparés par les associations « Au Travers du Temps » et « Morêtél Loisirs ».

Un spectacle de feu de la compagnie FuegoLoko a enflammé la commune.



Tout ceci a permis de récolter la somme de 3 368 €.



Un grand merci aux agents communaux, aux associations, aux bénévoles et aux élus pour leur engagement.

COLLECTE ALIMENTAIRE

Les 26 et 27 novembre 2021 a eu lieu la collecte alimentaire. Grâce à l'accueil de l'équipe de Colruyt et à la générosité de chacun, les bénévoles ont pu récolter plus d'1,1 tonne de produits alimentaires, produits d'hygiène et d'entretien.

Cette collecte permettra au CCAS d'aider des habitants de la commune en difficulté.

Un grand merci aux bénévoles et aux nombreux donateurs !



COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE

Cette année et pour la 1ère fois depuis le début de la crise sanitaire, la commémoration de l'armistice du 11 novembre s'est déroulée en présence de la population, des anciens combattants et des pompiers.

Le premier rendez-vous été fixé au cimetière de Morêtél-de-Mailles puis sur la place de la Mairie où l'harmonie de Breda s'est jointe au cortège pour rejoindre le cimetière de Saint Pierre d'Allevard.

Le nom des citoyens tués sur les différents champs de batailles a été lu par les élèves de l'école élémentaire.

La cérémonie s'est terminée par le verre de l'amitié servit à la salle des fêtes.





A VOS AGENDAS

27.02.2022

course du Grand Rocher
(relai ski de randonnée / ski de fond)
www.espacenordiquedubarioz.fr

05.03.2022

Descente aux flambeaux au Grand Plan

26.03.2022



dans les rues du village

www.cretsenbelledonne.fr/actu/inscription-foire-de-la-pivoine-du-samedi-26-mars-2022

ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES

10.04.2022 : 1er tour

24.04.2022 : 2ème tour

ELECTIONS LÉGISLATIVES

12.06.2022 : 1er tour

19.06.2022 : 2ème tour

ELLES SONT INSTALLÉES SUR LA COMMUNE

Vanessa ROCHE
réflexologue plantaire et palmaire



La réflexologie est une thérapie manuelle qui favorise le bien-être et la relaxation, en éliminant le stress et les tensions responsables de troubles tels que migraines, fatigue, nervosité, problèmes digestifs, douleurs lombaires.



La réflexologie s'adresse à tous : bébés, enfants, adolescents, adultes et personnes âgées.

J'habite à Crêts en Belledonne où je reçois et je me déplace à domicile, et propose des cartes bien-être personnalisables à offrir.

Pour tout renseignement et prise de rendez-vous :

Tél. 06.83.22.83.61

mail : vanessaroche.reflexo@gmail.com

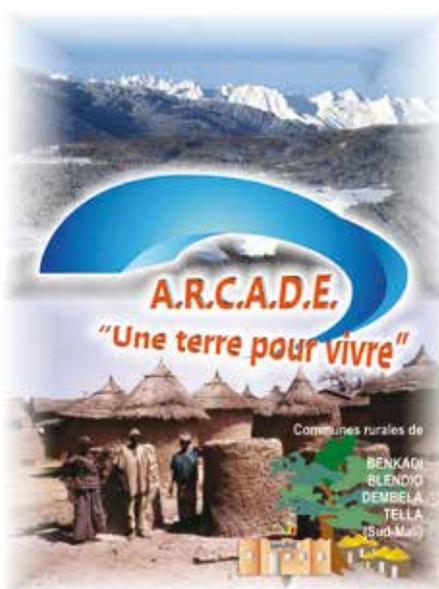
Je suis certifiée en réflexologie plantaire (massage des pieds) et palmaire (massage des mains), je pratique aussi le massage énergétique cranio-facial, et la réflexologie thaïlandaise.

Isaura MEUNIER
Isa services

Isaura MEUNIER vous propose ses services sur Crêts en Belledonne et ses alentours : aide-ménagère, repassage livraison de courses à domicile, entretien sépulture...

Tél. 06.17.40.76.79

mail : lilyisaseb@gmail.com



ARCADE

ARCADE « Une Terre pour vivre » est une association de solidarité internationale en charge de la coopération décentralisée, depuis 1995, entre les 7 communes d'Isère et de Savoie dont Crêts en Belledonne et les communes de Dembela, Blendio, Benkadi et Tella dans le Cercle de Sikasso au Mali.

Elle est au service du développement économique et social de ces dernières. Depuis plus de 30 ans, l'ARCADE basée sur le terrain appuie ces communes ce qui représente plus de 45 000 habitants sur 42 villages. Elle appuie la réalisation de leur programme de développement, grâce à un projet global articulé autour de 8 volets : le désenclavement, des projets d'eau potable/assainissement et d'irrigation, l'agriculture, l'élevage, la promotion féminine, la santé, l'éducation et l'appui à la décentralisation.

Assemblée générale le dimanche 27 mars à partir de 9h à la salle des fêtes de Saint-Pierre d'Allevard.



BIENVENUE À OLIVIER PERONI NOUVEAU POLICIER MUNICIPAL

" Le conseil municipal a décidé de recréer le service de la Police Municipale et a donc publié une offre d'emploi bien précise. Cette demande de la commune a fortement attiré mon attention. Passionné par mon métier, je souhaite aujourd'hui vivre un nouveau challenge dans un univers différent de celui qui est le mien depuis vingt ans."



Né à TOULON, il y a 48 ans, d'origine Corse, résidant jusqu'ici à Sanary sur Mer, j'ai intégré le service de la Police Municipale de la commune de Toulon en 2002. Jusqu'en 2010, j'ai fait partie de l'Unité de capture canine et animalière avant de présenter le concours de chef de service de Police Municipale.

Faisant suite à la réussite au concours de chef de service, j'ai dirigé quotidiennement, de 2010 à 2019, 32 agents au sein du Service de surveillance de voie publique. De 2019 à 2021, j'ai dirigé le service de proximité du centre-ville de Toulon qui dispose de son propre poste de police et est composé de 42 agents. Depuis six mois, je gère également le service de prévention de la délinquance.

J'ai, dans le même temps, participé à l'élaboration du plan communal de sauvegarde, de Plans de prévention en milieu scolaire, de Plans particuliers d'interventions. J'ai aussi créé, organisé et géré de grosses manifestations (coupe de l'Americas cup, 15 août, 14 juillet, rencontres sportives internationales ou manifestations des conflits sociaux) regroupant plus de 20 000 personnes et imposant le respect des règles de type « fan zone ».

Mon expérience, c'est aussi la connaissance du terrain et de ses spécificités en matière de délinquance afin d'établir des priorités d'actions. Patrouilles pédestres, à vélo, véhiculées afin d'occuper de façon cohérente les limites géographiques de la commune.

La proximité, la visibilité de la Police Municipale sont encore plus importantes en milieu rural. Que ce soit pour les Administrés, les commerçants, ou tout simplement les gens de passage dans la commune, le Policier Municipal se doit d'être présent dans les « lieux de vie » que sont les rues commerçantes, les abords des écoles, les zones accidentogènes, les festivités de tous types afin de faire respecter les arrêtés de police du Maire, la réglementation en la matière mais aussi les dispositions aux codes auxquels il est compétent et notamment en matière de code de la route ou de code de l'environnement.

ENFIN, JE SOUHAINTE PROPOSER AUX ADMINISTRÉS DE POUVOIR RÉPONDRE À LEURS DOLÉANCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SALUBRITÉ ET DE RESPECT DU BON ORDRE DANS LA CONCERTATION ET LA PRÉVENTION.

Mon expérience et ma polyvalence sont le reflet d'une formation permanente, diplômante et continue (formation à l'armement, aux méthodes d'intervention, à la capture de tout animal errant ou dangereux, aux débits de boissons) et à une présence sans faille sur le terrain.

Aujourd'hui, Chef de service de Police Municipale de première classe, ma motivation est pleine et entière. Il est bien évident que la réussite d'un tel projet passe par une parfaite concertation avec votre équipe municipale que je tiens à remercier pour sa confiance. La réussite se fait aussi par une concertation et une transversalité sans faille avec nos partenaires institutionnels et les forces de Police d'Etat.

Enfin, je connais le secteur depuis de nombreuses années puisque ma famille maternelle est originaire de Grenoble et ses environs.

Je suis très attaché à la région et en particulier au Grésivaudan dont le patrimoine naturel mérite à mon sens toutes les attentions. Je reste également très attaché aux valeurs du service public.

Je souhaite à tous nos Administrés une belle année 2022, et, malgré cette longue pandémie qui perturbe nos habitudes, je reste optimiste car l'envie et le dynamisme qui nous animent sont une force à votre service.



CONCERT DE NOËL

C'est plus de 120 personnes qui ont assisté au concert de Noël le samedi 18 décembre à l'église de Saint Pierre d'Alleverd.

Le chœur d'hommes du Dauphiné a magistralement interprété des chants sacrés, orthodoxes, classiques, contemporains et populaires.

Ce fut un immense plaisir de pouvoir les accueillir cette année après l'annulation de l'année dernière...

Un moment de bonheur partagé par tous



LE MARCHÉ DE NOËL

C'est le samedi 12 décembre qu'a eu lieu le marché de Noël sur la place de la Mairie.

Plus de 30 commerçants ont répondu présents et ont pu s'installer dès le début de la matinée après le déneigement réalisé par les agents et les élus.

Ce marché a été l'occasion de croiser le Père-Noël, d'écouter les Crinquignottes, de participer à la tombola gratuite qui offrait de nombreux lots et de remettre les prix du concours de photos 2021.

Tout cela dans une ambiance de fête !



SPECTACLE DE DANSE

Après avoir ravie les habitants de notre commune cet été lors du festival de danse, la compagnie « Smooth by no one » s'est produite sur la scène de la salle des fêtes le samedi 11 décembre.

Ils sont venus nous présenter leur nouveau spectacle sur le thème de Noël, un savant mélange de danses, en passant de surprises en surprises...

La bonne humeur était au rendez-vous.

CONCOURS PHOTOS 2021... QUELQUES LAURÉATS



© Brunet Loïc - 1er prix - Adulte - Nature



© Cozette Philippe - 1er prix - Adulte - Vie locale

Une édition 2022 est en cours de préparation. Nous vous tiendrons informés !



© Klein Rémy - 1er prix - Lycéens/Collégiens - Vie locale



MEDAILLE D'ARGENT (20 ANS)

Patrice PIZZANELLI **Philippe ALESSANDRI**

Juste après le service militaire Patrice PIZZANELLI est rentré le 1er avril 1996 en tant que saisonnier au service espace vert pour 6 mois avant de rejoindre la DDE pour le service viabilisation hivernale pour les 6 mois d'hiver. Ce double métier a duré jusqu'en 2000 au moment où Patrice a intégré le Service Technique communal à temps plein au service des eaux.

Patrice est très motivé par le service public et toujours disponible pour rendre service à la population. Il apprécie également le travail d'équipe auquel il apporte compétence et savoir-faire avec une pointe d'humour très agréable.

Il a toujours participé avec entrain et bonne volonté pour les chantiers les plus difficiles comme la réfection des branchements AEP, en reptation comme des spéléologues dans les vides sanitaires du Poutaz, y compris parfois sous les fuites des écoulements des eaux usées ; ce travail a été effectué en binôme avec Philippe ALESSANDRI.



Des recherches de fuite pendant plusieurs jours et nuits durant, ont bien occupé certaines périodes.

Le bon côté de ce travail est la rencontre avec les usagers du service public notamment lors de la relève des compteurs d'eau.

La gestion, le suivi et l'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement a été le cœur de métier de Patrice et il l'a toujours assuré avec beaucoup de rigueur et de conscience.

Suite au transfert du service des eaux à la Communauté de Communes, Patrice a évolué dans son poste et intégré le service administratif du Service technique. Il est désormais en charge de tous les suivis techniques, contrôles réglementaires des bâtiments et ouvrages techniques ainsi que la sécurité des ERP, suivi des chantiers, demande de devis, commandes...

Patrice continue son travail avec grande conscience professionnelle et n'hésite pas à se former régulièrement pour augmenter ses compétences.

Félicitations et remerciements à Jocelyne RIZZON qui a également reçu la médaille d'argent.

Philippe ALESSANDRI a obtenu la médaille d'argent du travail pour 20 ans de services. Elle lui a été remise le 23 septembre 2021 par Youcef TABET, Maire de Crêts en Belledonne.

Il est entré au service technique de St Pierre D'Allevard le 12 mai 1997 pour renforcer le service pendant l'été puis il est définitivement resté.

Auparavant, il a travaillé en boucherie dès l'âge de 16 ans en apprentissage puis plusieurs années aux abattoirs de Chambéry. Il a ensuite travaillé dans différents types de commerces de boucherie charcuterie, de la petite échoppe à la grande distribution. Il a ensuite changé d'orientation et effectué 5 saisons d'hiver au déneigement au Collet pour la DDE, en alternance avec la saison d'été aux Thermes.



Philippe a connu l'évolution des services sous la houlette de 4 maires, d'autres faits marquants ont été la construction du pôle enfance, de la cantine scolaire élémentaire, la fusion des 2 communes puis la communautarisation du service des eaux.

Son circuit de déneigement a régulièrement été allongé suite à la construction des nombreux lotissements.

Des moments difficiles, tels que les tempêtes qui créent des éboulements et des chutes d'arbres qui obstruent les routes, des crues torrentielles meurtrières, ou des recherches de fuites compliquées, ou le travail en reptation, tel des spéléologues, dans les vides sanitaires du Poutaz pour la reprise des branchements AEP.

Son principal travail pendant 7 mois est la fauche des talus et fossés du bord des routes communales, routes forestières et pistes ce qui représente près de 800 heures chaque année.

Le reste du temps est consacré à l'entretien des fossés, bouchage des trous, élagage... ainsi que le montage des festivités.

Philippe est un pilier du Service public, toujours prêt à rendre service et à se rendre disponible.

Philippe est un pilier du Service public, toujours prêt à rendre service et à se rendre disponible.

LE NOËL DES ENFANTS DES AGENTS COMMUNAUX

Après une séance de cinéma où les enfants avaient le choix entre deux films projetés juste pour eux en avant-première « Tous en scène 2 » ou « Mystère », le Père-Noël leur avait donné rendez-vous à la mairie dans la salle du Conseil pour leur remettre leur cadeau et un petit sachet de friandise.

Une petite répétition en quelque sorte avant le grand soir !





EDF PRÉVOIT DES TRAVAUX À PARTIR DE 2023 POUR DÉSENVASER LE BASSIN DU FLUMET

Le bassin du Flumet constitue la retenue supérieure de la STEP du Cheylas. Il est alimenté par les eaux de la rivière Arc et fait l'objet, depuis sa construction, d'un envasement progressif. Son curage va permettre de retrouver un niveau optimal de production d'électricité et réduire la visibilité des bancs de sédiments. EDF nous dévoile aujourd'hui la solution envisagée.*

COMMENT FONCTIONNE LE BASSIN DU FLUMET ?

En fonctionnement normal, le bassin du Flumet est alimenté par une galerie sous le massif de Belledonne depuis des prises d'eau sur l'Arc en Maurienne et le Glandon. Côté Bramefarine, l'eau est conduite par une galerie et une conduite forcée pour être turbinée à la centrale du Cheylas, avant d'être évacuée vers un bassin de compensation, puis vers l'Isère.

En période creuse, l'eau du bassin du Cheylas est pompée vers le bassin du Flumet.

En effet, l'usine du Cheylas est équipée de deux groupes à turbines Francis réversibles fonctionnant soit en turbinage soit en pompage. Ce principe permet de stocker l'énergie électrique qui est une énergie 100% renouvelable.

La centrale du Cheylas cumule une puissance installée de près de 500 MW, ce qui la classe en 2^{de} place en termes de puissance dans le parc hydroélectrique français.

La centrale est mobilisable en quelques minutes, elle permet de faire face rapidement à une pointe de consommation d'électricité sur le réseau et produit, chaque année, l'équivalent de la consommation résidentielle d'une ville de 253 000 habitants, soit deux fois la population de la Communauté de communes Le Grésivaudan

UNE SOLUTION INNOVANTE : UN CONDUIT DÉDIÉ À L'ÉVACUATION DES SÉDIMENTS !

Depuis le début des années 2000, des études, expérimentations et modifications d'ouvrages ont été menées dans un objectif de prévention de l'envasement du bassin du Flumet. En 2018, un test de transfert des sédiments par les turbines pompes de l'usine du Cheylas a été réalisé. Cependant, l'abrasion des machines de production liée aux passages des sédiments s'est avérée importante et cette solution n'a pas été retenue.

En 2020, après avoir étudié toutes les solutions et écarté en particulier la solution de curage et de transport des sédiments par camions, EDF a retenu la construction d'un conduit spécifique depuis le bassin du Flumet jusqu'à l'Isère au Cheylas. Le dragage dans le bassin du Flumet sera réalisé à l'aide de la technologie NESSIE développée par EDF : un engin intervient sous la surface de l'eau, permettant ainsi de limiter les nuisances et de préserver la qualité touristique du lieu.

Le conduit jusqu'à l'Isère, d'un diamètre de 40 cm, sera enterré tout au long de son parcours, pour l'essentiel sous des voiries. Un bassin de mise en charge et de dessablage sera construit au-dessus de la retenue du Flumet, en arrière de l'espace Chantelouise.

OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ?

L'installation du conduit est prévue sur 2023 et 2024 ; un premier curage du bassin du Flumet sera réalisé en 2025. Les opérations seront réalisées d'avril à août, durant la période de hautes eaux et de fonte des neiges, permettant une bonne dilution et un respect de la qualité de l'Isère qui est naturellement très chargée en sédiments. Le chantier sera répété sur 4 à 5 années (2025 à 2029), puis ultérieurement lorsque nécessaire. Toutes ces dates ne sont pas définitives et seront confirmées au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Le tracé du conduit a fait l'objet de nombreux échanges avec le territoire (communes, particuliers, SYMBHI, SNCF, GRT Gaz, etc.) pour en limiter les impacts à la fois environnementaux et sociétaux. Des reconnaissances complémentaires réalisées en 2021 permettent aujourd'hui d'affiner le projet technique.

Sur Crêts en Belledonne, le tracé envisa-



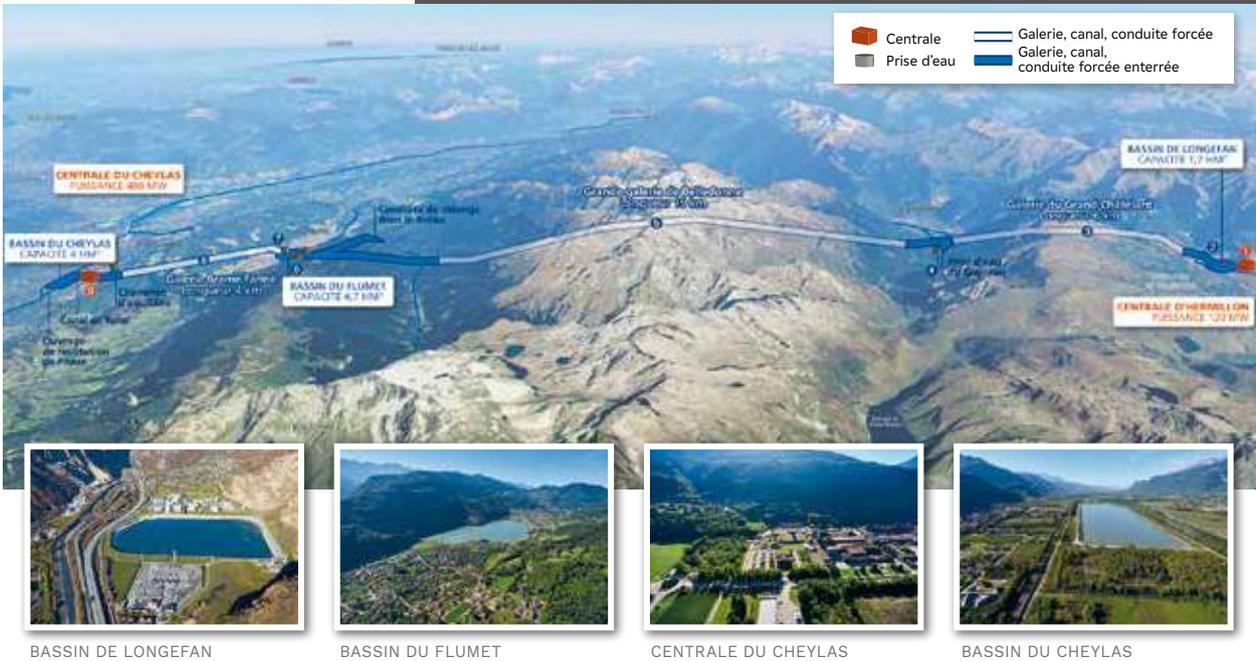
gé pour le conduit démarre en arrière de l'espace de Chantelouise puis emprunte successivement : la rue du Champ Sappey, la rue des Forges, les ateliers communaux, l'extrémité sud de la rue des Ecoles, le bas de l'Avenue d'Uriage, la route de Grenoble, la RD525, et la route de Rossand, avant de plonger vers le Cheylas. Pour chacune de ces voiries, la circulation sera perturbée pendant les travaux, et une circulation alternée sera mise en place.

Les travaux vont commencer en 2023 et seront coordonnés avec ceux de la Grand Rue portés par la communauté de communes du Grésivaudan et la commune de Crêts en Belledonne.

*** Une STEP est une Station de Transfert d'Energie par Pompage. Autrement dit, en période creuse, l'eau est repompée depuis le Cheylas dans le lac du Flumet. Ainsi, l'énergie électrique, qui ne peut être directement stockée, bénéficie d'un moyen de stockage sous forme d'un volume d'eau placé en altitude.**

La centrale du Cheylas est l'une des 6 STEP exploitées par EDF en France. La STEP du Cheylas est un maillon fort dans le contexte de transition énergétique.

En effet, les STEP constituent un atout pour accompagner le développement des énergies renouvelables non pilotables. Ces énergies sont par nature intermittentes : leur production fluctue en fonction de l'ensoleillement et du vent. Ainsi, plus on installe d'éoliennes ou de centrales solaires photovoltaïques, plus il faut augmenter les capacités de stockage de l'énergie.



BASSIN DE LONGEFAN



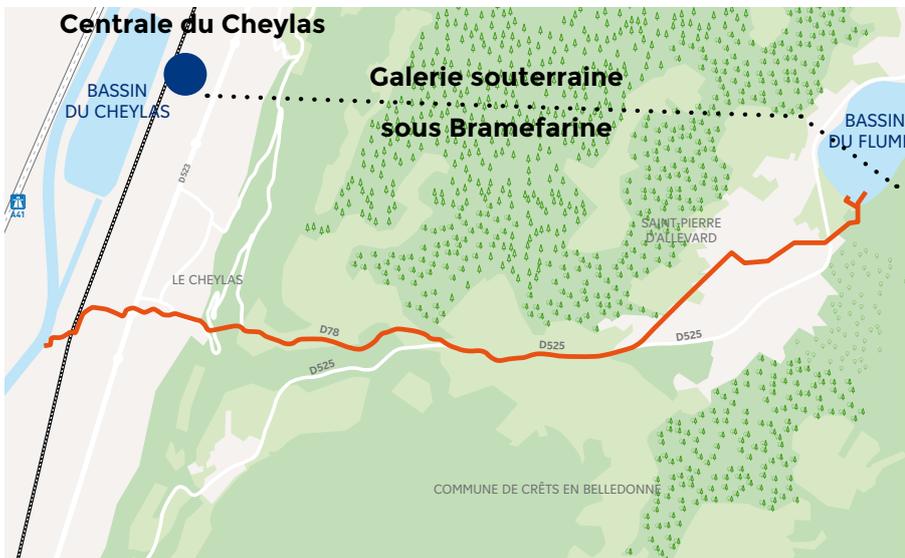
BASSIN DU FLUMET



CENTRALE DU CHEYLAS



BASSIN DU CHEYLAS



Tracé du conduit

Article rédigé avec l'aimable participation d'EDF (d'après des illustrations EDF)
 POUR SUIVRE L'ACTUALITÉ D'EDF :
www.edf.fr/isere-drome / EDF Hydro Alpes @ EDF_IsereDrome



TRAVAUX CENTRE-BOURG : QUELS SONT LES PROJETS POUR 2022 ?



Une réunion publique s'est tenue le 8 novembre 2021 à la salle des fêtes du centre-bourg. Elle a rassemblé une cinquantaine de personnes, riverains ou habitants de la commune.

L'objet de la réunion était de présenter les récentes réalisations et les projets à court et moyen termes, ainsi que le calendrier prévisible.

Les échanges avec l'assemblée ont permis de répondre aux principales questions qui se posent actuellement et de prendre note des attentes des habitants.

D'autres réunions publiques similaires ou des réunions avec les riverains et commerçants auront lieu dans les mois qui viennent.

**N'HÉSITEZ PAS À NOUS INDICER DES
SUJETS QUE VOUS SOUHAITERIEZ VOIR
PRIS EN COMPTE**

EN MAIRIE OU PAR MAIL À

TRAVAUXCENTREBOURG@MAIRIECEB.FR

TRAVAUX DE LA GRAND RUE 2022-2023, IL FAUDRA ADAPTER NOS DÉPLACEMENTS !

Pendant environ une année à partir du printemps 2022, le chantier va profondément modifier les modes de déplacement dans la Grand Rue et les rues annexes :

- La Grand Rue ne sera pas en chantier sur tout son linéaire en même temps. Elle sera fermée à la circulation véhicules sur chaque tronçon qui sera en cours de chantier
- Des déviations véhicules seront prévues pour les accès aux rues annexes
- Des cheminements piétons, notamment les accès aux commerces, seront maintenus et sécurisés dans les zones en cours de chantier
- Les transports en commun seront déviés sur la rue des Ecoles. Ainsi, l'arrêt place de la Mairie (lignes T86, G6, G60) va être déporté au niveau des écoles pour les deux sens de circulation

Si les travaux de la Grand Rue vont générer des contraintes, c'est pour au final bénéficier d'une meilleure qualité de services et d'un meilleur environnement comme nous le souhaitons pour le centre-bourg et notre commune.

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension !



Voici en résumé ce qui a été présenté et discuté lors de cette première réunion publique :

■ Après les travaux de la rue des Ecoles en 2021, le chantier en cours est celui de l'aménagement de l'espace de la Fontaine à l'angle de la Grand Rue et de la Rue de l'Eglise. Ce projet a été présenté dans les précédentes éditions de l'Echo des Crêts (EDC n°16 et 17).

■ A partir du printemps 2022, les travaux sur les réseaux enterrés de la Grand Rue vont débuter. Ils consistent à reprendre les réseaux d'eau potable, d'eaux usées (mise en séparatif), d'eaux pluviales ainsi que les réseaux secs. Le pilotage du chantier est assuré par la Communauté de Communes du Grésivaudan en lien avec la Commune de Crêts en Belledonne. Compte tenu de la complexité des réseaux et des branchements à reprendre (74 habitations concernées), ce chantier va durer de l'ordre de 10 à 12 mois et va profondément modifier les déplacements dans la Grand Rue et les rues annexes.

■ A partir de mi-2023, notre commune portera les aménagements de surface de l'espace public, sur l'ensemble du linéaire de la Grand Rue, ainsi que sur la Place de la Mairie qu'il est prévu de réaménager. Plusieurs tranches de quelques mois de travaux sont envisagées :

■ 2023 : réaménagement du secteur Nord de la Gd Rue (Foyer -> Jules Ferry)

■ 2024 : réaménagement du secteur Sud de la Gd Rue (Jules Ferry -> Mon Exil)

■ 2024 : réaménagement de la place de la Mairie.

■ Au préalable, il est prévu de réaliser de nouvelles places de parking à côté de Mon Exil, si possible dès 2022.

■ Ce calendrier restera à confirmer dans les mois qui viennent.

Pour les aménagements des espaces publics de la Grand Rue et de la Place de la Mairie, notre commune de Crêts en Belledonne s'est attachée les services d'un maître d'œuvre (Bureau d'études : DYNAMIC Concept, Chambéry-Aix les Bains, 73) recruté en décembre 2021 après une procédure d'appel d'offres public.

Celui-ci va concevoir les différentes options d'aménagement, identifier les contraintes, chiffrer les actions, etc. Il sera également l'animateur de réunions publiques et de réunions de travail qui se tiendront dans le courant de l'année 2022, notamment avec les riverains et les commerçants afin de limiter les nuisances.

Des éléments plus précis seront fournis courant 2022 via les différents médias de la commune et les réunions qui seront organisées.

COMMENT VOYONS-NOUS LA FUTURE GRAND RUE ?

Les principes d'aménagement des espaces publics de la Grand Rue et de la Place de la Mairie restent à concevoir et à dimensionner.

Ce sera la mission du Maître d'œuvre retenu par la commune. Les propositions feront l'objet d'une concertation avec les habitants et les riverains avant une validation par la commune.

Voici une liste non exhaustive des points qui pourront être discutés :

■ Aménagement sous forme de « zone de rencontre »

▷ reprise des carrefours aux entrées

▷ absence de trottoirs, aménagement de cheminements piétons et cycles

▷ vitesse limitée à 20 km/h (chicanes, plateaux ralentisseurs, etc).

■ Hypothèses de circulation :

▷ double sens maintenu pour véhicules légers, avec des secteurs à 1 voie appelés "écluse"

▷ sens unique pour poids lourds et transport en commun (depuis Allevard)

▷ transport en commun : un arrêt maintenu Place de la Mairie dans le sens Allevard-Goncelin, retour par Rue des Ecoles

■ Stationnements :

▷ réduction des stationnements dans la Grand Rue, hors commerces

▷ report sur parking de la Fontaine, Mon Exil et autres secteurs

■ Autres sujets :

▷ accessibilité PMR, engins agricoles/forestiers, pompiers, ordures ménagères

▷ signalisation, espaces verts, désimper-méabilisation, éclairage nocturne, îlots de fraîcheur

■ Globalement, il nous faudra réfléchir aux questions suivantes :

▷ à quoi veut-on que la Grand Rue et la place de la Mairie ressemblent ?

▷ quelle identité, quel mobilier urbain, quels matériaux, etc. souhaite-t-on valoriser ?

VOUS ÊTES RIVERAIN(E) DE LA GRAND RUE ?

La mise en séparatif des réseaux consiste à séparer les eaux usées et les eaux pluviales, auparavant collectées dans le « tout à l'égout ». Au niveau de votre habitation, il vous faudra donc vérifier que les réseaux sont séparés jusqu'en limite de propriété côté Grand Rue, et procéder à une mise en conformité si nécessaire.

Le raccordement aux réseaux publics de collecte est obligatoire dans un délai de 2 ans à compter de la mise en œuvre du service (Code de la Santé Publique - article L1331 et suivants)

N'hésitez pas à vous renseigner auprès des services communaux et consulter votre plombier pour les éventuels travaux à réaliser.





RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Vous allez avoir 16 ans ou vous avez 16 ans depuis peu ? Vous êtes concerné par le recensement qui constitue la deuxième étape de votre parcours de citoyenneté !

QUAND ?

Si vous êtes né Français, il est obligatoire de faire votre recensement militaire à compter de votre 16ème anniversaire et jusqu'à la fin du 3ème mois qui suit.

Si vous êtes devenu Français entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française.

POURQUOI EST-IL NÉCESSAIRE ?

Le recensement vous permet :

- D'obtenir une attestation de recensement obligatoire pour s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...) ou un concours administratif en France
- D'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et recevoir un certificat JDC qui permet notamment l'inscription au permis de conduire
- D'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies



En ligne

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054>

Disponible 24 h/24, 7 jours/7, la procédure est simple et gratuite.

Créer un compte ou se munir de ses identifiants et se munir de la version numérisée sous format PDF des documents à fournir

Vous recevrez votre attestation directement en ligne.

En mairie

La démarche se fait à la mairie de votre domicile.

Vous devez faire la démarche vous-même. Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire la démarche à votre place.

Vous repartez avec votre attestation de recensement

LA COMMUNE RECRUTE POUR LE CENTRE DE LOISIRS



MIKADO

LE CENTRE DE LOISIRS MIKADO RECRUTE DES ANIMATEURS(TRICES) Bafa POUR LES VACANCES SCOLAIRES :

- DE PRINTEMPS (DU 19 AU 29 AVRIL 2022)
- D'ÉTÉ (DÉBUT JUILLET À MI-AOÛT 2022).

- Bafa souhaité. Non diplômé possible après étude de candidature.
- Contrat à durée déterminée.
- Rémunération selon grille indiciaire de la fonction publique territoriale.
- Horaires 8h-18h.
- Repas pris avec les enfants.



AUTORISATIONS D'URBANISME

UN NOUVEAU SERVICE EN LIGNE



Un service en ligne accessible depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer en mairie ou de poster votre dossier.



Une aide en ligne pour vous aider dans la constitution de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie.



Une aide en ligne pour vous aider dans la constitution de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie.



Un gain de temps et d'argent. Plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires papier.

A compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme et les déclarations d'intention d'aliéner.



Pour répondre à cette obligation, la commune de **CRETS EN BELLEDONNE** vous propose de saisir par voie électronique votre demande via une plateforme dédiée : **Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme**

QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA DÉMARCHE EN LIGNE ?

Une démarche en ligne **plus simple**, **plus rapide** et **accessible à tous**.

COMMENT ÇA MARCHE ?



1. Créer votre compte utilisateur en vous enregistrant sur la plateforme <https://gnau18.operis.fr/gresivaudan/gnau/#/>



2. Suivez les étapes indiquées sur la plateforme afin de créer votre dossier et valider le dépôt de votre demande.



n°1234

3. Une fois votre demande transmise et finalisée, vous recevrez :
• Un **accusé d'enregistrement automatique** (AEE) au plus tard le jour ouvré suivant le dépôt de votre demande.
• Sous 10 jours vous recevrez un **accusé de réception électronique** (ARE) qui vous précisera le numéro d'enregistrement de votre dossier.



Les agents du service urbanisme de la ville de restent à votre écoute pour vous renseigner et vous accompagner au :

Vous n'êtes pas à l'aise avec le numérique ou vous préférez le papier ?

Rassurez-vous ! Le dépôt classique par courrier recommandé ou à l'accueil de votre mairie est toujours possible.



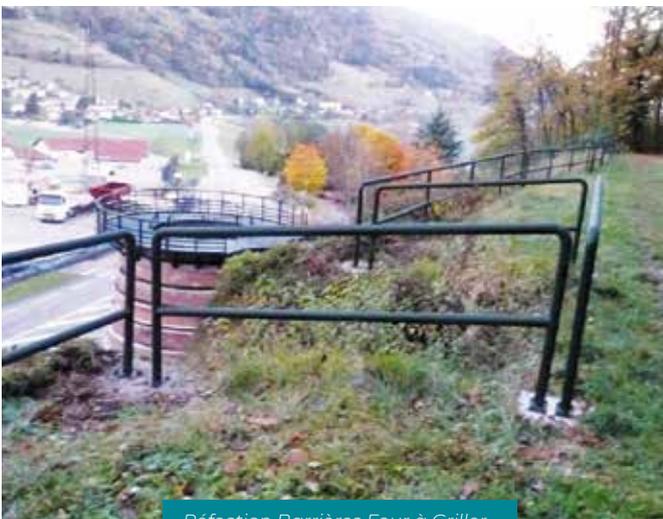
LES TRAVAUX



Route des Teppes



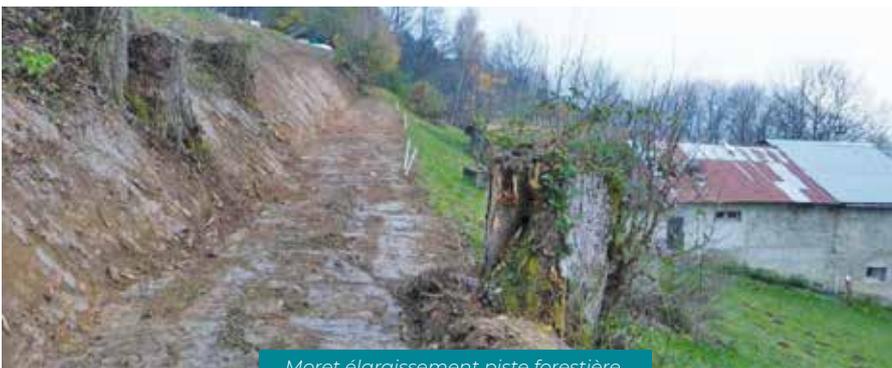
Travaux du Pont du Frêne



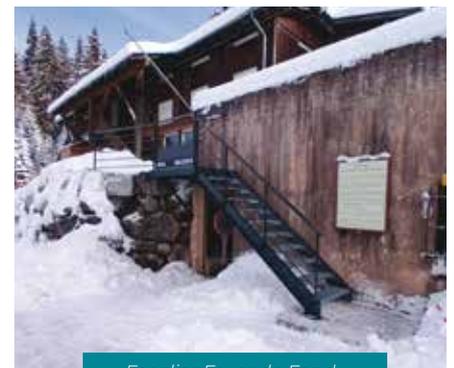
Réfection Barrières Four à Griller



Pose nouvelles illuminations



Moret élargissement piste forestière



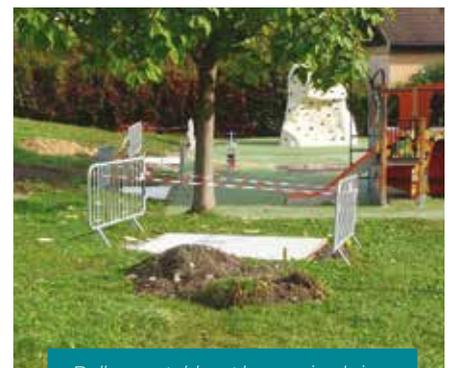
Escalier Foyer de Fond



Décapage pavés monument aux morts



Fauchage accotements routes



Dalle pour tables et bancs aire de jeux



LES CONSEILS MUNICIPAUX EN BRÈVES

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2021

Quatrième répartition des subventions de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

- Judo Club Echirrolles : 1 500 €
- Tennis de Table : 500 €
- ACTPA : 1 500 €
- AAPPMA : 300 €
- Basket Pays d'Allevard : 1 800 €
- Hand Ball Club Pays d'Allevard : 2 000 €
- ASPTC : 1 500 €
- MFR de Chaumont : 100 €
- MFR de Vif : 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, avec 23 voix pour et 1 abstention (Mme GADEL Nelly), d'attribuer la somme de 4 000 € au PAFC.

Mme Laurie MENGUY sort de la salle pour le vote de la subvention de l'association Hop and Dance. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer à cette association la somme de 1 600 €

Mme Agnès DARBON et M. Stéphane JOUVEL-TRIOUILLLET sortent de la salle pour le vote de la subvention de l'association Ski Club

du Barioz. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer à cette association la somme de 2 000 €.

M. Stéphane JOUVEL-TRIOUILLLET sort de la salle pour le vote de la subvention de l'association SDET. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 18 voix pour, 3 contre (MM. BRUNET-MANQUAT Laurent, GIVAUDAN Maxime et Mme TRUCHAS-SOUT Vanessa) et 2 abstentions (Mmes GADEL Nelly et GEST Véronique), d'attribuer à cette association la somme de 250 €.

Prise en charge par la commune de la vaccination contre la grippe pour de la prévention grippale homéopathique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- La prise en charge pour les agents volontaires, les frais de vaccin et l'injection du vaccin.
- La prise en charge pour les agents volontaires, les doses homéopathiques de prévention grippale.

Tarifs saison 2021-2022 prévente redevance ski de fond

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'approuver les tarifs suivants pour la prévente de la redevance pour l'accès aux pistes de skis de fond pour la saison 2021-2022 :

- Forfaits valables sur tous les sites adhérents à Nordique France :
- Forfait annuel prévente du 1er au 15 novembre 2021 adulte (+ de 16 ans) : 180 €
- Forfait annuel prévente du 1er au 15 novembre 2021 jeune (de 5 ans à moins de 17 ans) : 65 €
- Forfaits valables sur tous les sites adhérents à Nordic Isère
- Vente flash les 1er, 2 et 3 octobre 2021 forfait annuel adulte (+ de 16 ans) : 100 €
- Forfait annuel prévente du 4 au 31 octobre 2021 adulte (+ de 16 ans) : 120 €

- Vente flash les 1er, 2 et 3 octobre 2021 forfait annuel jeune (de 5 ans à moins de 17 ans) : 36 €

- Forfait annuel prévente du 4 au 31 octobre 2021 jeune (de 5 ans à moins de 17 ans) : 44 €

Tarifs saison 2021-2022 redevance ski de fond

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'approuver les tarifs suivants pour la vente de la redevance pour l'accès aux pistes de skis de fond pour la saison 2021-2022 :

- Forfaits valables sur tous les sites adhérents à Nordique France :
- Forfait annuel adulte (+ de 16 ans) : 210 €
- Forfait annuel jeune (de 5 ans à moins de 17 ans) : 75 €
- Forfaits valables sur tous les sites adhérents à Nordic Isère :
- Forfait annuel adulte (+ de 16 ans) : 140 €
- Forfait annuel adulte (+ de 76 ans) : 25 €
- Forfait annuel junior (de 5 ans à moins de 17 ans) : 52 €
- Forfait annuel adulte groupe (minimum 10 personnes) : 120 €
- Forfait scolaire : 2,50 €
- La gratuité est accordée aux :
 - ▷ Enfants de moins de 6 ans,
 - ▷ Scolaire (maternelles, élémentaires, collèges et lycées) du département de l'Isère dans le cadre du tiers temps pédagogique,
 - ▷ Moniteurs BE de ski de fond,
 - ▷ Titulaires de la licence de la Fédération Française Handisport,
 - ▷ Pisteurs secouristes et conducteurs d'engins de damage salariés sur les sites nordiques de l'Isère.



Acquisition à titre gratuit de la parcelle AE 1184

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AE numéro 1184 d'une contenance de 160 m² appartenant à M. Rémy VERDON.

Acquisition à titre gratuit de la parcelle AE 1186

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AE numéro 1186 d'une contenance de 178 m² appartenant à M. Clément VERDON.

Acquisition de parcelles à Palambre-Coudrai-Ferrand et Teppe Mouton

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles G31, G33, G34, G45, G137, G147, G148, G150, G151, G152, G163, G292 et G94 d'une contenance totale de 48 256 m² pour un prix de 19 000 €.

Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, avec 23 voix pour et 1 contre (GI-VAUDAN Maxime) de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logement à 40 % de la base imposable en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

Institution de la déclaration préalable pour la pose de clôtures sur l'ensemble du territoire communal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, avec 23 voix pour et 1 contre (FALL David) de soumettre à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal la pose de clôtures non agricoles.

Désaffectation et déclassement du domaine public d'une tènement de 22 m² en vue de sa cession

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, constate la désaffectation et approuve le déclassement du domaine public de la portion de terrain de 22 m² situé rue du Parc.

Indemnités des régisseurs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les modalités d'octroi, la détermination et la révision des montants ainsi que la mise en œuvre et l'actualisation de l'indemnité de responsabilité,

- Dit que la mise en place de l'indemnité de responsabilité sera intégrée dans le régime indemnitaire RIFSEEP sous la dénomination IFSE Régie par délibération ultérieure.

Suppression et créations de poste pour des agents titulaires dans le cadre des avancements de grade

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois à partir du 1er octobre 2021.

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Programme d'Aménagement d'Ensemble des Fontaines : suppression du secteur de participation et retour au droit commun de la fiscalité de l'urbanisme

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la suppression du PAE des Fontaines et dit que la taxe d'aménagement votée par délibération n° 142/2016 est applicable dans le secteur.

Création de poste pour un agent titulaire par voie de mutation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois à partir du janvier 2022.

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 a 1er janvier 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée (ou abrégées) au 1er janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 pour le budget principal de la commune.

Décision modificative n° 1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative du budget suivante :

Dépenses d'investissement :

- Compte 2315 : - 720 000 €
- Compte 2041582 : + 60 000 €
- Compte 2135 : + 58 000 €
- Compte 2151 : + 887 000 €
- Compte 21534 : + 92 000 €

Recettes d'investissement :

- Compte 1641 : + 377 000 €

Foyer de fond et refuge du Crêt du Poulet : gestion externalisée de l'exploitation des établissements en saison hivernale par délégation de service public – Attribution de la délégation de service public

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 20 voix pour et 1 contre (LARDIERE Jérôme) :

- Approuve la proposition de la commission DSP ainsi que le contenu du contrat de délégation.

- Délègue à l'association Espace Nordique du Barioz l'exploitation du refuge du Crêt du Poulet et du foyer de fond pendant la saison hivernale, pendant trois ans (prolongation possible deux fois un an sans pouvoir dépasser 5 ans) à compter du 15 novembre 2021.

Convention de passage en forêt communale pour la pratique du ski de fond et de la raquette à neige

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention passée entre la commune et l'Espace Nordique du Barioz pour permettre la pratique du ski de fond et de la raquette.

Convention relative au déplacement en souterrain à des fins esthétiques des réseaux aériens de communications électroniques rue du Parc et Place de la Mairie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention passée entre la commune et Orange ainsi que le devis s'y afférant.

Convention de raccordement, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique 118 et 126 rue Jules Ferry

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communication électroniques à très haut débit en fibre optique visant à permettre le raccordement à la fibre optique du bâtiment communal situé 118 et 26 rue Jules Ferry (école, logement et locaux professionnels) entre la commune et Isère Fibre.

Convention de déneigement sur la commune historique de Morêt-de-Mailles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention relative au déneigement sur la commune historique de Morêt-de-Mailles.



LES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX SONT CONSULTABLES DANS LEUR INTÉGRALITÉ EN MAIRIE ET SUR

WWW.CRETSENBELLEDONNE.FR

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

Admission en non-valeur sur le budget principal de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 22 voix pour et 1 abstention (JOUVEL-TRIOLLET Stéphane) décide d'admettre en non-valeur la somme de 15 387,14 €.

Décision modificative n° 2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative comme suit :

Dépenses d'investissement :

- Compte 1311 : - 40 584,57 €

Recettes d'investissement :

- Compte 1321 : + 40 584,57 €

Achat de lots aux commerçants de Crêts en Belledonne pour l'organisation d'une tombola gratuite

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'achat de lots aux commerçants de la commune pour la tombola gratuite du marché de Noël.

Annexe n° 1 à la convention relative aux prestations de transports sanitaires au départ des stations du domaine alpin et du domaine nordique de la commune : tarifs transports Pépin saison 2021/2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider les tarifs 2021/2022.

Annexe n° 1 à la convention relative aux prestations de transports sanitaires au départ des stations du domaine alpin et du domaine nordique de la commune : tarifs ambulance saison 2021/2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider les tarifs 2021/2022.

Convention relative à la sécurité des pistes et à l'organisation des secours sur le domaine du Gran Plan

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'approuve la convention relative à la sécurité des pistes et à l'organisation des secours sur le domaine du Gran Plan.

Adhésion au contrat cadre de fournitures de titres restaurant mis en place par le centre de gestion de l'Isère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 16 voix pour et 4 contre (BRUNET-MANQUAT Laurent, JOUVEL-TRIOLLET Stéphane, CROUTEIX Michel, TRUCHASSOUT Vanessa) et 3 abstentions (GIRAULT-FERRARI Jeanne-Marie, BACHELOT Pierre, LARDIERE Jérôme) décide :

- D'adhérer au contrat cadre mutualisé à la date du 1er janvier 2022 pour une durée de 4 ans ;
- De fixer la valeur faciale du titre restaurant à 5 € ;
- De fixer la participation de la commune à 50 % de la valeur faciale du titre.

Régime indemnitaire (RIFSEEP) : mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix contre (LAMBERT Pierre, BRUNET-MANQUAT Laurent, JOUVEL-TRIOLLET Stéphane, ZAPPIA Jacqueline, CROUTEIX Michel, MIETTON Eve, MENGUY Laurie, TRUCHASSOUT Vanessa, GIRAULT-FERRARI Jeanne-Marie, GADEL Nelly, BACHELOT Pierre, LARDIERE Jérôme, GEST Véronique, JOUVEAU Catherine, DARBON Agnès) et 1 abstention (HERAUD Régis) décide de ne pas :

- Fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent ;
- Appliquer le versement du CIA pour l'année 2021 selon les modalités et sur la base des montants prévue dans la délibération n° 18/2020 ;
- Inscrire la dépense au budget du compte : chapitre 012 « Charges de personnel ».

Convention pour la réalisation de prestations de service entre la commune de Crêts en Belledonne et la communauté de communes Le Grésivaudan dans le cadre de la gestion de la zone d'activités économiques du Plan Moulin

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'approuver cette convention.

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2021

Régime indemnitaire (RIFSEEP) : mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA) – Annule et remplace la délibération n° 84/2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 1 voix contre (CROUTEIX Michel) et 2 abstentions (JOUVEL-TRIOLLET Stéphane et BRUNET-MANQUAT Laurent) :

- Approuve les modalités de versement du CIA pour l'année 2021 telles qu'indiquées dans la délibération n° 18/2020 instaurant le régime indemnitaire ;
- Demande à M. Le Maire d'appliquer sa décision et de fixer par arrêté individuel le montant du CIA pour chaque agent qu'il soit titulaire, stagiaire ou contractuel de plus de 6 mois d'ancienneté en application de la délibération n° 18/2020.

Tarifification redevance ski de fond 2021-2022 : annule et remplace la délibération n° 59/2021

- Forfaits valables sur tous les sites adhérents à Nordique France :
 - ▷ Forfait annuel adulte (+ de 16 ans) : 210 €
 - ▷ Forfait annuel jeune (de 5 ans à moins de 17 ans) : 75 €
- Forfaits valables sur tous les sites adhérents à Nordic Isère :
 - ▷ Forfait annuel adulte (+ de 16 ans) : 140 €
 - ▷ Forfait annuel sénior (+ de 76 ans) : 52 €
 - ▷ Forfait annuel junior (de 5 ans à moins de 17 ans) : 52 €
 - ▷ Forfait annuel adulte groupe constitué d'au moins 10 personnes : 120 €
 - ▷ Forfait scolaire : 2,50 €
- Forfaits valables sur la commune d'achat
 - ▷ Carte annuelle site adulte : 48 €
 - ▷ Forfait 2 jours consécutifs adulte (+ de 16 ans) : 12 €
 - ▷ Forfait 2 jours consécutifs jeune (de 5 ans à moins de 17 ans) : 5 €
 - ▷ Forfait séance unique accès aux pistes de fond adulte (+ de 16 ans) : 7 €
 - ▷ Forfait séance unique accès aux pistes de fond jeune (de 5 ans à moins de 17 ans) : 5 €
 - ▷ Forfait séance sénior (+ de 76 ans) : 3 €
 - ▷ Tarif réduit réservé aux groupes d'au moins 10 personnes, aux étudiants, aux personnes de plus de 70 ans : 5,5 €



▷ Forfait vendu sur pistes réservé aux personnes qui n'ont pas acheté leur titre dans les points de vente officiels : 10 €

▷ La gratuité est accordée aux :

- o Enfants de moins de 6 ans,
- o Scolaire (maternelles, élémentaires, collèges et lycées) du département de l'Isère dans le cadre du tiers temps pédagogique,
- o Moniteurs BE de ski de fond,
- o Titulaires de la licence de la Fédération Française Handisport,
- o Pisteurs secouristes et conducteurs d'engins de damage salariés sur les sites nordiques de l'Isère.

Cinquième répartition des subventions de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide s'attribuer les subventions suivantes :

- Espace Nordique du Barioz : 7 557 €
- MFR de Saint André Le Gaz : 100 €
- MFR de Vif : 100 €
- MFR de Mondy : 100 €

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

Tarifs de la redevance raquette à neige

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer la redevance d'accès aux itinéraires de raquettes à neige à 2 € incluant une boisson chaude (vin chaud ou citron chaud)

Abandon d'une servitude de passage et création d'une servitude de réseaux sur le tènement foncier cadastré AD 265-563

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la suppression de la servitude de passe et l'établissement de la servitude de réseaux sur le tènement foncier cadastré AD 265-563 et de confier l'acte à Maître Dufresne.

Autorisations d'urbanisme et déclaration d'intention d'aliéner : mise en œuvre de la saisine par voie électronique et de l'instruction dématérialisée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

avec 20 voix pour et 2 abstentions (HERAUD Régis et LAVAL Frédéric) valide les conventions relatives à la mise à disposition des logiciels dédiés à la dématérialisation des autorisations d'urbanisme et à l'instruction.

Sixième répartition des subventions de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 9 voix contre (BACHELOT Pierre, DARBON Agnès, FALL David, GEST Véronique, GIRAULT-FERRARI Jeanne-Marie, GIVAUDAN Maxime, HERAUD Régis, PONT Philippe, TRIOT-VANEL Céline) et 5 abstentions (DALBAN-CANASSY Daniel, JOUVEL-TRIOULET Stéphane, LAVAL Frédéric, MIETTON Eve, TRUCHASSOUT Vanessa) décide de ne pas accorder la subvention à l'APPEL (Association de parents d'élèves de l'école Saint Hugues).

Admission en non-valeur sur le budget principal de la commune : annule et remplace la délibération n° 77/2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'admettre en non-valeur la somme de 20 787,14 €.

LA CAMPAGNE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU) DE 2022 EST LANCÉE !



Service National Universel 2022 : une compétence du ministère de l'Education Nationale.

Le SNU, qu'est-ce que c'est ?

Le Service national universel s'adresse à tous les jeunes français âgés de 15 à 17 ans en 2022 qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale, apprendre sur soi et sur les autres. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général.

Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite.

Le SNU c'est deux semaines de séjour de cohésion et 84 heures de mission d'intérêt général près de chez soi, l'année qui suit le séjour de cohésion.

Les témoignages des jeunes sont très positifs ! « Le SNU ne se raconte pas, il se vit ! »

Les 2 stages auront lieu du :

- 13 au 25 février 2022
- 12 au 24 juin 2022
- 3 au 15 juillet 2022

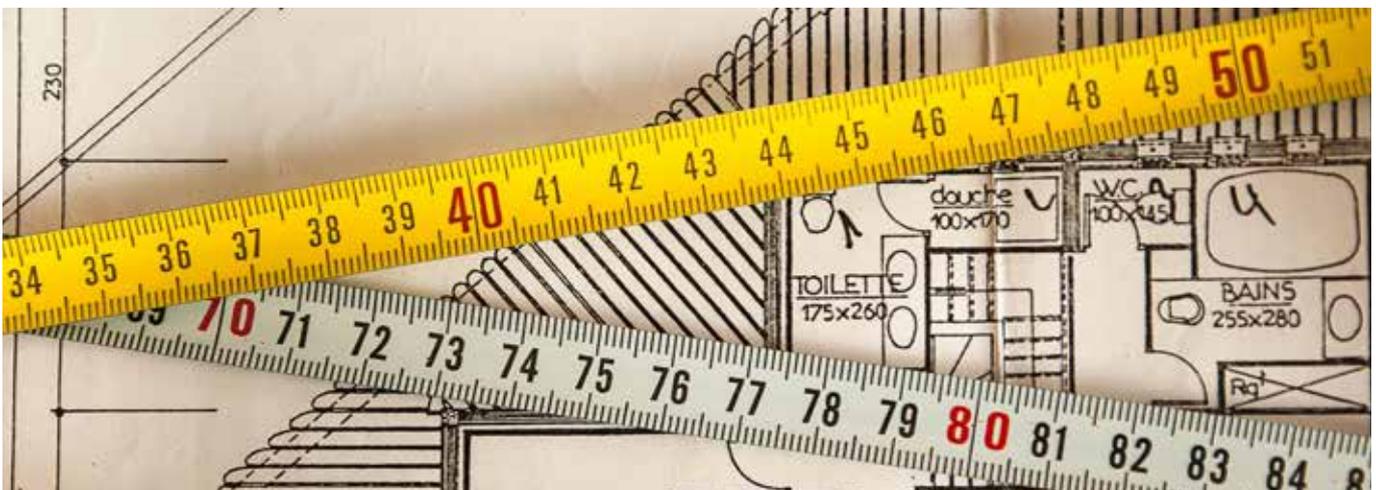
Vous trouverez toutes les informations sur <https://www.snu.gouv.fr/>



TRAVAUX AUTORISÉS

N° DE DOSSIER	NOM	ADRESSE DE L'OPÉRATION	OBJET DE LA DEMANDE	Date
PERMIS DE CONSTRUIRE				
PC 038439 21 10015	BRUNET MANQUAT Margaux	Route du Vernay - Le Pilot - 38 570 - CEB	Maison individuelle	05/07/2021
PC 038439 21 10017	RODRIGUEZ / SEMENZATO	Impasse des Figuiers - 38830 - CEB	Maison individuelle R+1	07/09/2021
PD 038439 21 10001	MIDALI Eric	36 Impasse du Tigre - 38830 - CEB	Destruction d'un abri	10/09/2021
PC 038439 21 10018	MARTINI Marina /LAFORGE	269 Rue du Tigre - 38830 CEB	Extension	30/09/2021
PC 038439 21 10019	ODDOS MARCEL Valérie	895 Route de Freydure - 38570- CEB	Création d'un hangar agricole	15/10/2021
PC 038439 21 10012 M01	VIRET Maïlys	Rue de la Rethaudière-38830- CEB	Modification de la surface de plancher	04/11/2021
PC 038439 17 10026 M03	AMAURIN / DELAIRE	42 Chemin de l'ancien Fort - 38570 - CEB	Caniveau, Mur déflecteur ...	06/12/2021

DÉCLARATIONS PRÉALABLES				
DP 038439 21 1 0120	DEBISSHOP Aurélie	257 Grand Rue - 38830 - CEB	Réfection toiture + changement des gouttières et descente d'eau	29/07/2021
DP 038439 21 1 0121	CHIANALE David	68 Allée des Rhododendrons - 38830 - CEB	Aménagement des combles, pose de fenêtres	04/08/2021
DP 038439 21 1 0122	COQUILLE Maurice	232 Rue de la Claie - 38830 CEB	Abri de jardin et avancée de toit	10/08/2021
DP 038439 21 1 0123	DUPORT DE PONCHARRA.E	1479 Route de Rossand - 38570 CEB	Panneaux photovoltaïques	23/08/2021
DP 038439 21 1 0124	VILLOT Jean-Paul	1526 Route de Rossand - 38570- CEB	Extension	23/08/2021
DP 038439 21 1 0126	CADORIN Yoann	Allée du stade - 38830 CEB	Modification portail et clôture	26/08/2021
DP 038439 21 1 0127	ENERGY GO (Viallet Quentin)	292 Route de La Roche - 38830- CEB	Isolation thermique	26/08/2021
DP 038439 21 1 0128	GACHET Adrien	72 Passage du Château - 38570 - CEB	Extension à toit plat pour création garage + chambre	30/08/2021
DP 038439 21 1 0129	BIGOT Damien	12 Impasse des Jardins de Flora - 38830 - CEB	Transformation d'une partie du garage en pièce d'habitation	31/08/2021
DP 038439 21 1 0130	DAURA Florence	633 Avenue d'Uriage - 38830 - CEB	Division en vue de construire	13/09/2021
DP 038439 21 1 0132	PRAMOTTON Paul	259 Rue de la Liberté - 38830 - CEB	Remplacement : des tuiles , fenêtres, portes fenêtres	15/09/2021
DP 038439 21 1 0133	CHEVRIER Charline	1119 Rue de la Roche - 38830 - CEB	Réfection toiture + 6 fenêtres de toit	15/09/2021
DP 038439 21 1 0134	GREENPROLEC (Mme COURTOIS)	104 Rue du Poutaz - 38830 - CEB	Panneaux photovoltaïques	16/09/2021
DP 038439 21 1 0135	BONNEFOND Marie-Josèphe	233 Route du Levet - 38830 - CEB	Piscine	17/09/2021
DP 038439 21 1 0136	PATUREL Emile	31 Rue de l'Eglise-38830-CEB	Construction d'une véranda sur balcon existant	20/09/2021
DP 038439 21 1 0137	RUEDA Virginie	32 Impasse d'Uriage - 38830 - CEB	Régul piscine	23/09/2021
DP 038439 21 1 0138	PETIT Olivier	107 Rue du Saujet - 38830 - CEB	Réfection toiture	28/09/2021
DP 038439 21 1 0139	VELON Dominique	73 Rue de la Ronzière - 38830 - CEB	Installation chauffe eau solaire 1 panneau sur toiture 2 m²	04/10/2021
DP 038439 21 1 0140	MIDALI Eric	36 Rue du Tigre - 38830 - CEB	Aménagement remblai + création d'un escalier	11/10/2021
DP 038439 21 1 0141	WORLD ENERGY chez Mr VELON	73 Rue de la Ronzière - 38830 - CEB	Installation de panneaux photovoltaïques de couleur noire	11/10/2021
DP 038439 21 1 0143	MOUILLOT Frédéric	371 Rue Champ Sappey - 38830 - CEB	Régul changement des huisseries PVC Blanc	18/10/2021
DP 038439 21 1 0144	MIDALI Eric	36 Rue du Tigre - 38830 - CEB	Changement fenêtre / porte fenêtre VR + porte d'entrée	20/10/2021
DP 038439 21 1 0145	SIBILLE Alain	125 Impasse du Barioz - 38830 - CEB	Changement de la marquise existante	26/10/2021
DP 038439 21 1 0146	MAHUAS Angeline	Route du Fontanil GRANGEBERT - 35730 - CEB	Surélévation	28/10/2021
DP 038439 21 1 0147	REVISO chez CHALAMET.O	67 Allée des Rhododendrons - 38830 - CEB	Isolation par l'extérieur	08/11/2021
DP 038439 21 1 0148	BRUNET MANQUAT.L CEMAP	Chemin de plan Michel - 38570 - CEB	Division en vue de construire	08/11/2021
DP 038439 21 1 0151	EDF ENR chez LARDIERE Jérôme	93 rue du Mollard - 38830 - CEB	Panneaux Photovoltaïques	09/11/2021
DP 038439 21 1 0153	CAVILLON Fabien	1511 Route du Vernay Le Chapelat - 38570 - CEB	Création d'une ouverture, baie coulissante	17/11/2021
DP 038439 21 1 0154	REVERDY Christophe	Montgoutoux - 38830- CEB	Rénovation d'une maison	23/11/2021
DP 038439 21 1 0155	PORFIDO Joseph	345 Route de Grenoble - 38830 - CEB	Pose de panneaux solaires	25/11/2021
DP 038439 21 1 0156	GUILLON Benoit	173 Impasse de la Gentonne - 38830 - CEB	Panneaux photovoltaïques	30/11/2021





RÉPERTOIRE

EMPLOI

PÔLE EMPLOI

Du lundi au jeudi de 8h30 à 16h15
le vendredi de 8h30 à 12h30. 40 avenue de la Gare – Pontcharra; Tél. : 3949

MISSION LOCALE

Une équipe au service des jeunes 16/25 ans
147 rue du Pré de l'Homme – Crolles
Tél. : 04.76.08.08.70
Rue de la Ganterie – Pontcharra
Tél. 04.76.97.81.85

ADEF - Antenne de Concelin

Tél. 04.76.13.21.21

FAMILLE

LAEP (Lieu Accueil Enfants Parents) Le Tacot
Accueille les enfants de 0 à 4 ans accompagnés. Ouverture le mardi matin de 8h45 à 11h45, au Pôle enfance, rue des Ecoles.
laep.paysdalleverd@le-gresivaudan.fr

CONSULTATION MÉDICALE DES ENFANTS (0 à 6 ans)

Le 1^{er} mardi de chaque mois, l'après-midi, au Pôle enfance, rue des Ecoles. Prendre rendez-vous au secrétariat du Centre Médico-Social René Cassin à Pontcharra au 04.76.97.32.52.

Multi accueil «LES PETITS PIERROTS»

Pôle enfance, rue des Ecoles
Tél. 04.76.33.05.89

RAM (Relais d'Assistantes Maternelles du Pays d'Allevard)

Permanences - Nathalie BORRAS - RAM du Pays d'Allevard CC Le Grésivaudan
06.33.63.74.76 ou sur rendez-vous :
ram.paysdalleverd@le-gresivaudan.fr

MIKADO

Pour réserver au Centre de loisirs 3-12 ans
Tél. 06.88.41.11.43

AGATHE Centre de planification et d'Éducation Familiale

33 avenue de la Gare – Pontcharra
Tél. 04.76.97.81.00

SASEP (Service d'Accompagnement Socio-Educatif de Proximité)

Service d'aide à la parentalité pour les parents et leurs enfants (3 à 12 ans)
rue de la Marguiron – Tél. : 04.76.40.66.18

SÉSAME AUTISME RHÔNE-ALPES

7 rue Briqueterie – 38830 CEB
Tél. 04.76.04.08.20 – Fax : 04.76.04.08.21

SANTÉ

GROUPE MÉDICAL

Caroline CLEMENT, Cécile GRANGEON,
Chloé GREZE, Bérangère ORFEUVRE
65 rue du Lac – Tél. 04.76.97.77.40

CABINET DENTAIRE

Ramona POPA, Ruxandra, Liana LAPUSAN
46 rue du Lac – Tél. 04.76.97.54.52

PHARMACIE DU PAYS D'ALLEVARD

85 rue du Lac – Tél. 04.76.97.50.53

OPTICIEN

Optique du Lac – 74 rue du Lac
Tél. 04.76.40.52.72

CABINET PSYCHOLOGIQUE

Ludovic GADEAU
Tél. : 04.76.45.81.44 – 204 Grand Rue

CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE

Masseurs-kinésithérapeutes
Sylvie MARCHAND-RENAUDIE, François LADRANGE, Clément GOUYON
Tél. : 04.76.78.63.79 – rue Jules Ferry
Sébastien PELLOUX
Tél. : 04.76.97.20.86 – 50 place de la Mairie

OSTÉOPATHE – KINÉSIOLOGIE

Christophe GIRAUDI
Tél. : 06.14.09.45.02 – 68 rue du Lac

CABINET DE SAGES-FEMMES

Delphine COULON, Anne RINGOT
Tél. : 04.76.97.24.41 – 180 Grand Rue

CABINET DES INFIRMIERS

• Permanences téléphoniques de 11h à 12h et répondeur de 8h à 19h – Tél. 04.76.45.02.19

• Soins urgents le jour même : 06.74.86.43.51

• Possibilité de rendez-vous.

• Soins à domicile 24h/24 et 7j/7j.

ORTHOPHONISTES

Claire BUISSON – 78 place du Foyer 38830
CEB Tél. 09.53.35.26.59

Hélène HUBRECHT – 8 place du Foyer 3883
CEB Tél 06.62.73.70.12

PEDICURE – PODOLOGUE

Mathilde DUPUY – Tél. 06.78.47.63.05 – 68 rue du Lac 38830 CEB

VÉTÉRINAIRE A DOMICILE

Jean-Christophe Cauchy – Tél. 07.86.24.13.31
info@levetochezsoi.fr / www.levetochezsoi.fr

SOCIAL

SÉCURITÉ SOCIALE – Accueil :

• Allevard, en mairie, jeudi 9h/11h30

• Pontcharra, maison de l'emploi, jeudi 14h/16h (semaine paire)

• Concelin, en mairie, mardi 13h45/14h45 (semaine impaire)

Téléphone : 3646

du lundi au vendredi de 8h à 17h - ameli.fr 24h/24h
Courrier : 2 rue des alliés - 38045 GRENOBLE CEDEX 9

ASSISTANTES SOCIALES

Mairie de Saint Pierre d'Allevard
Prendre rendez-vous au 04.76.97.32.52

CAF

Permanence le 1^{er} et 3^e lundi du mois de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 sans RV, Maison des Services 33 rue de la ganterie 38530 Pontcharra

TRESOR PUBLIC

10 avenue Louaraz – Allevard
Tél. : 04.76.97.51.14

Horaires d'ouvertures : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h.

RETRAITE

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES ARCO ET IRCANTEC

Renseignements téléphoniques au :

0820 200 014

ENVIRONNEMENT

DÉCHÈTTERIE

lundi, mercredi, vendredi et samedi toute la journée de 8h à 12h et de 14h à 18h30.

Mardi et jeudi de 14h à 18h30

Tél. 04.76.97.12.52

RAMASSAGE

DES « ENCOMBRANTS »

Service réservé aux personnes à mobilité réduite ou ne disposant pas de véhicule. S'inscrire en mairie.

COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

Mardi et vendredi pour le centre bourg de Saint Pierre d'Allevard ; uniquement les mardis pour tous les hameaux de Crêts en Belledonne.

Conteneurs de tri sélectif : (Point d'Apport Volontaire) Morétel de Mailles : parking de l'ancienne mairie, du cimetière, de la base de Loisirs de l'Aire du Lac et de la route des Teppes. / Saint Pierre d'Allevard : Rapin (parking), Place du Foyer, stade, déchetterie, Sailles le Bas (RD525). www.sibreca.fr

DROITS ET DÉMARCHES

Permanences juridiques

Le 3^e mardi du mois de 17h30 à 19h en mairie d'Allevard. Prendre rendez-vous au 04.76.97.50.24

Permanences

Conciliateur de justice

Le 1^{er} et 3^e mardi du mois de 9h à 12h en mairie d'Allevard.
Rendez-vous au 04.76.97.50.24

LOGEMENT

ARCHITECTE CONSEIL

Prendre rendez-vous en mairie.

GAZ ÉLECTRICITÉ DE GRENOBLE (GEG)

Commune historique de Saint Pierre d'Allevard
24 av. de Savoie à Allevard Tél. : 04.76.97.53.54

ENEDIS (électricité)

Commune historique Morétel de Mailles
Tél. : 09.72.67.50.38

CULTURE

MÉDIATHÈQUE

04.76.45.18.50

• Mardi de 16h00 à 18h30

• Mercredi de 10h00 à 12h et de 15h00 à 18h30,

• Vendredi de 15h00 à 18h30

• Samedi de 10h à 12h00

• Horaires vacances : Mercredi matin et après midi, heures habituelles, vendredi de 16h à 19h

MAIRIE

MAIRIE

Ouverte du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 14h à 17h, fermée le jeudi après-midi.

Tél. : 04.76.45.11.10 – Fax 04.76.45.07.20

cretsenbelledonne@mairieceb.fr

www.cretsenbelledonne.fr

Le Maire reçoit sur rendez-vous.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Ouverte du lundi au vendredi de 8h45 à 12h.
Tél. : 04.76.45.11.10

PERMANENCE PARLEMENTAIRE DE CATHERINE KAMOWSKI

Député de l'Isère

1 rue Conrad Killian 38950 Saint-Martin-le-Vinoux

Tél. : 04.76.94.28.25

Mail : circo3805@gmail.com